

Conditions d'acceptation Déchets électriques

Déchets provenant des appareils électroniques. Il existe différents types de déchets électroniques.

Sont autorisés :

Les déchets de petits équipements électriques (DEE):

- ✓ Aspirateurs
- ✓ Fers à repasser
- ✓ Grille-pain
- ✓ Friteuses
- ✓ Tondeuses
- ✓ Sèche-cheveux
- ✓ Foreuses
- ✓ Fours à micro-ondes
- ✓ Rasoirs
- ✓ Taille-haies
- ✓ Luminaires
- ✓ Réveils
- ✓ Etc.

Produits blancs et bruns

Gros appareils électroménagers (sans agent frigorigène)

- ✓ Lave-linge
- ✓ Séchoirs
- ✓ Fours

Déchets d'ordinateurs / appareillages ICT

- ✓ Téléviseurs
- ✓ Tubes cathodiques (démontés)
- ✓ Écrans TFT
- ✓ Écrans LED
- ✓ Écrans LCD
- ✓ Écrans plasma

Réfrigérateurs et congélateurs

Appareils électriques contenant un agent frigorigène (déchet dangereux) :

- ✓ Réfrigérateurs
- ✓ Congélateurs
- ✓ Climatiseurs